

Communiqué

Le 5 mars Journée commune d'action Pour la défense des droits sociaux

L'accord Interprofessionnel du 11 janvier 2013, organise la généralisation de la flexibilité des salariés au profit des employeurs sous couvert de crise économique. Cet accord ne peut qu'aggraver la précarité et fragiliser les salariés.

- En permettant de faciliter les licenciements sans garanties,
- En généralisant le recours au temps partiel non choisi,
- En ouvrant la voie aux baisses de salaires et aux augmentations de temps de travail,
- En limitant les prérogatives des instances de représentation du personnel,
- En organisant l'impunité juridique des employeurs.

Par conséquent, le Bureau de la Fédération des Finances FO, réuni ce jour, invite ses adhérents et ses militants à participer massivement aux manifestations organisées localement, le 5 Mars, à l'appel commun des deux confédérations FO et CGT, non signataires de cet accord.

Paris, le 18 Février 2013